



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## régulation du trafic

Question écrite n° 22638

### Texte de la question

M. Marcel Dehoux souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur la suppression des cartes routières Bison futé. En effet, chaque année, les directions départementales de l'équipement mettaient à la disposition de tous ces cartes routières. Or il semblerait que cette année il en soit autrement. C'est pourquoi il lui demande quelles sont les motivations qui justifient cet arrêt.

### Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a appelé l'attention sur la suppression de la carte-conseil et itinéraires bis Bison futé que la direction de la sécurité et de la circulation routières faisait éditer et diffuser depuis de nombreuses années. L'objectif principal de cette carte était de permettre aux usagers d'emprunter des itinéraires Bis de substitution, en cas de fortes difficultés de trafic sur les itinéraires principaux. En vingt ans, le réseau routier et autoroutier a beaucoup évolué. De nouvelles routes et autoroutes ont été construites ou aménagées permettant de circuler dans de meilleures conditions de confort et de sécurité. Plus récemment, l'information routière s'est développée et continuera de le faire via différents supports : information dispensée sur les panneaux à message variable des routes et autoroutes, sites Internet, radios locales, radio spécifique 107.7, nouveaux médias d'information embarquée... Ces moyens permettent maintenant d'obtenir de l'information en temps réel pour préparer et effectuer des déplacements. Ces évolutions réduisent l'intérêt d'un support papier tel que la carte Bison futé dont le coût est élevé, d'autant que ces dernières années plusieurs partenaires qui achetaient des encarts publicitaires contribuant au financement de la carte se sont retirés. Ces éléments ont donc conduit à décider la suppression de la carte Bison futé à compter de 2003. Compte tenu de l'arrêt de production de la carte Bison futé, les itinéraires Bis figurent depuis le mois de juin 2003 sur la cartographie du site Internet Bison futé sur lequel on retrouve également de nombreux conseils ou informations de sécurité et l'état du trafic en temps réel ([www.bisonfute.equipement.gouv.fr](http://www.bisonfute.equipement.gouv.fr)).

### Données clés

**Auteur :** [M. Marcel Dehoux](#)

**Circonscription :** Nord (24<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 22638

**Rubrique :** Sécurité routière

**Ministère interrogé :** équipement, transports et logement

**Ministère attributaire :** équipement, transports et logement

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 28 juillet 2003, page 5930

**Réponse publiée le :** 3 novembre 2003, page 8461